

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-126 R1	Diffusion : B	Date d'émission : 2 février 2005	Page : 1/1
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-126 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : DASSAULT AVIATION	Type(s) de matériel(s) : Avions FALCON 2000			
Certificat(s) de type n° A.008 Fiche(s) de données n° A.008				
Chapitre ATA : 54	Objet : Nacelles/Mâts - Axes "failsafe" moteurs suspectés manquants			

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-126 qui est remplacée par la CN 2005-018.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-884 du 25 janvier 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 14 août 2004
Révision 1 : 12 février 2005